



Andermatt

SilicoSec®



INSECTICIDE DE BIOCONTRÔLE pour la désinsectisation des locaux et des denrées stockées.

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste biocontrôle DGAL/SDQSPV.
Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE n°2018/848.

AMM N° 2130129

Composition : Kieselguhr (terre de diatomées).

Concentration : 920 g/kg - kieselghur (terre de diatomées)

Formulation : poudre de contact (CP).

N° intrant: 2110292

Sans classement - SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

RESERVE A UN USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL.

Mode d'action : Au passage de l'insecte sur la poudre, celle-ci adhère sur son corps par simple contact. Elle provoque une déshydratation des lipides de la cuticule, des fluides corporels, qui conduisent à la mort du parasite au bout de quelques heures.

La terre de diatomées, substance active présente à l'état naturel, offre une protection efficace à long terme. Ses propriétés absorbantes favorisent le processus de dessiccation des ravageurs, sans induire de phénomène de résistance. Il est à noter que des températures basses, ou une humidité élevée, peuvent retarder l'effet de SilicoSec® de 1 à 2 jours.

SilicoSec® n'est soumis à aucune dégradation de sa matière active. Les céréales traitées sont durablement protégées au cours du stockage (dans des conditions d'humidité relative du grain < 14 %).

Consignes relatives aux premiers soins : inhalation : éloigner la victime de la zone dangereuse. Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter un médecin. **Contact avec la peau :** enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.), consulter un médecin. **Contact avec les yeux :** rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter un médecin. **Ingestion :** rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire abondamment de l'eau, le cas échéant consulter un médecin.

En cas d'urgence : appeler le 15 ou le centre antipoison, puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude : **N° Vert 0800 887 887** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Environnement : Lors du nettoyage, les résidus éventuels peuvent être éliminés avec les déchets ménagers. Ne pas laisser contaminer l'eau par le produit et les emballages vides.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Eliminer les emballages vides via un système de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Andermatt France est partenaire de la filière ADIVALOR



ADIVALOR®

Stockage : Stocker SilicoSec® hors de portée des enfants, au sec et dans l'emballage d'origine fermé. Conservable au minimum 2 ans à partir de date de fabrication.

Usage : 11016102 - Traitements généraux *Désinsectisation* Locaux, Structures et Matériels. (destinés aux Produits d'Origine Végétale)
Dose d'emploi : 10 g/m², 1 seule application

Utilisation pour lutter contre les insectes et les acariens présents sur les matériels, les structures et dans les locaux de stockage de céréales : pour les exploitations agricoles, les organismes stockeurs, les zones portuaires, les moulins, les industries de transformation des céréales, etc. SilicoSec® doit être appliqué de façon homogène sur les sols, les murs et les plafonds.

Préparation : Eloigner tous les stocks ou les recouvrir. Nettoyer soigneusement les sols et les endroits accessibles (aspirateur industriel ou balayage soigneux). Les surfaces doivent être sèches et exemptes de poussière.

Technique d'application : SilicoSec® s'applique au moyen d'un pistolet poudreur, à air comprimé (ex: pistolet de type pistolet de sablage). Insister particulièrement sur les fissures, les fentes, les joints et les cavités.

Il est aussi possible d'appliquer SilicoSec® à l'aide d'un pulvérisateur à eau. Dans ce cas, procéder à un mélange dosé à 10 % de SilicoSec® dans l'eau et maintenir une agitation régulière du pulvérisateur afin d'éviter le dépôt du produit. SilicoSec® sera efficace dès que la solution aura séché sur le support visé.

Remarques : Le traitement exclusif du local vide contribue à l'hygiène de l'entrepôt. Nous n'assumons aucune garantie pour l'infestation des stocks rentrés après le traitement du local vide, car il peut y avoir contamination par introduction de ravageurs, par exemple par l'intermédiaire du matériel agricole. Cela vaut également pour tous les locaux de stockage. En cas de risque, il convient donc aussi de protéger les produits récoltés.

Usage : 15104108 – Céréales *Traitement des Produits Récoltés* Ravageurs des denrées stockées

Dose d'emploi : 2 kg/T, 1 seule application

Utilisation pour le stockage des céréales :

Pour lutter contre les ravageurs, SilicoSec® est appliqué sur les céréales récoltées lors de la mise en stockage. Afin d'offrir une protection optimale, SilicoSec® peut être mélangé aux grains.

Technique d'application : SilicoSec® peut être ajouté aux céréales manuellement, au moyen d'un doseur, ou à l'aide d'une poudreuse. Le mélange s'effectue lors de l'acheminement des céréales via élévateur, convoyeur à vis, à courroie ou à bande. SilicoSec® est alors ajouté directement au flux de céréales avant le stockage. Garantir dans tous les cas le dosage régulier de SilicoSec®. Si cela n'est pas possible par des moyens manuels, utiliser un doseur approprié.

Suite au traitement, aucune aspiration ni aucun nettoyage ne doit être effectué pendant l'acheminement des céréales traitées avec SilicoSec® vers le lieu de stockage.

Restriction d'emploi : Les moyens de transport pneumatiques ne peuvent pas être utilisés pour le transport des céréales traitées avec SilicoSec®.

Remarques : SilicoSec® laisse une couche blanchâtre sur les grains traités, mais ne cause ni coloration de la farine, ni modification qualitative du comportement à la cuisson. La farine issue des grains traités avec SilicoSec® peut présenter une plus faible densité volumétrique, sa fluidité peut en être modifiée.

Détenteur de l'homologation : Biofa GmbH, Rudolf-Diesel-Str. 2, 72525 Münsingen, Allemagne

Distribué par : Andermatt France, 150 chemin de l'aviation, Bât A, 64200 Bassussarry, tel : 05.64.11.51.04, www.anderstatt.fr

Fiche de données de sécurité disponible via Quick-FDS ou sur simple demande.

IMPORTANT : Conduisez sur ces bases les traitements selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tout facteur particulier concernant votre site tels que la configuration des locaux et des matériels, les revêtements, les conditions d'hygrométrie, de propreté, ... Le fabricant garantit la qualité des produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise en marché du Ministère chargé de l'Agriculture.



15 kg